

Sucre d'érable.....	6	@	9
Sarrasin.....	40	@	00
en fleur par poche.....	\$1 50	@	1 75
Avoine par minot.....	34	@	38
Laine.....	25	@	28
Foin, par ton.....	\$ 8	@	10
Paille, do.....	\$ 6	@	0
Bois—dur, sec.....	\$ 3	@	00
do vert.....	\$ 2	@	3
Miel, la boîte.....	00	@	00

MARCHE DE JOLIETTE.

26 mars 1870.			
piastres cents			
Fleur par quart.....	5 50	@	0 00
do do cent lbs.....	2 20	@	2 4*
do Bled d'Inde do.....	0 00	@	2 00
Avoine par 40 lbs.....	0 25	@	0 30
Orge par 56 lbs.....	0 56	@	0 60
Mil par 48 lbs.....	2 00	@	2 25
Pois par minot.....	0 60	@	0 70
Bled do do.....	1 00	@	1 40
Bled d'Inde do do.....	0 60	@	0 70
Sarrasin do do.....	0 45	@	0 50
Patates do do.....	0 40	@	0 50
Œufs par douzaine.....	0 15	@	0 17
Volailles par couple.....	0 50	@	0 60
Oies do do.....	1 00	@	1 60
Dindes do do.....	1 40	@	2 00
Pigeons do do.....	0 00	@	0 20
Beurre frais par lb.....	6 18	@	0 20
do salé do.....	0 15	@	0 18
Saindoux par lb.....	0 00	@	0 18
Miel do do.....	0 00	@	0 09
Lard frais par cent lbs.....	9 00	@	10 00
do mess par quart.....	20 00	@	25 00
Bœuf par cent lbs.....	5 00	@	6 00
Foin par cent bottes.....	4 00	@	5 00
Paille do do.....	2 00	@	2 50
Bois à la corde.....	3 00	@	3 50

PRIX DU MARCHE D'ACTON.

26 mars 1870.			
piastres cents			
Fleur en poche.....	2 25	@	0 00
Avoine par minot.....	0 32	@	0 36
Goudriole dito.....	0 43	@	0 50
Pois à soupe par minot.....	0 80	@	0 90
Bled d'Inde par minot.....	0 90	@	0 00
Sarrasin dito.....	0 55	@	0 60
Poulets par couple.....	0 80	@	0 90
Poulets, par couple.....	0 50	@	0 60
Bœuf par livre.....	0 06	@	0 10
Moutons par livre.....	0 07	@	0 09
Lard par lbs.....	0 13	@	0 16
Lard par 100 lbs.....	10 50	@	11 00
Patate par min t.....	0 50	@	0 60
Beurre frais par lbs.....	0 25	@	0 26
ditto salé.....	0 20	@	0 22
Sucre d'érable par lbs.....	0 13	@	0 00
Suif par lbs.....	0 15	@	0 16
Foin par 100 bottes.....	5 50	@	6 00
Paille par botte.....	0 05	@	0 06
Miel la livre.....	0 10	@	0 11
Savon du pays.....	0 10	@	0 00
Oignons par treffe.....	0 25	@	0 30

Montréal, 24 Mars 1870.

Cuir à semelle, No 1, B A la livre	22 a 00
Do No 2, do	20 a 00
Grœnon No 1	20 a 21
Do No 2	18 a 20
Vache cirée, légère.....	40 a 41
do do pesant.....	35 a 38
Veau ciré.....	60 a 70
Cuir à harnais.....	25 a 30
Buffe..... le pied	14 a 15
Pebble.....	14 a 15
Vache en Kid.....	12 a 14
Vache fendue..... la livre	27 a 30
Patent uni..... pied	19 a 20
do carlé.....	17 a 18
Peaux de mouton pesantes..... livre	20 a 25
do do légère.....	25 a 30
Peaux vertes, No 1..... la livre	8 a 00
No 2.....	7 1/2 a 0
salées.....	0 a 00

A. KEROACK,

Marchand de cuir, 505, rue St. Paul.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.



Les Commissaires nommés pour la Construction du Chemin de Fer Intercolonial donnent Avis Public qu'ayant annulé les Contrats pour les Sections Nos. 5, 6 et 7, ils sont prêts à recevoir des Soumissions pour de nouveaux Contrats pour ces mêmes Sections

La Section No. 5 est dans la Province de Québec et s'étend à partir de l'extrémité est de la section No. 2, quarante milles à l'est de la Rivière du Loup jusqu'au poteau du soixante-sixième mille, près de Rimouski, formant un parcours d'environ 26 milles.

La section No. 6 est dans la Province du Nouveau-Brunswick, et s'étend à partir de l'extrémité est de la section No. 3, vis-à-vis Dalhousie, jusqu'au côté ouest du Grand Chemin de la Maille, près du poteau du quarante-huitième mille, courant à l'est de la Rivière Jacquet, formant un parcours 21 milles d'environ.

La section No 7 est dans la Province de la Nouvelle-Ecosse et s'étend à partir de l'extrémité sud de la Section No. 4 près de la Rivière Phillippe, jusqu'à la Station O, (étant auparavant la Station Cinquante) au Lac Folly, formant un parcours d'environ 24 milles.

Les contrats pour les susdits sections devront être parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er juillet 1871.

Les Commissaires donnent aussi Avis Public qu'ils sont prêts à recevoir des Soumissions pour quatre autres Sections de la ligne.

La Section No. 17 sera dans la Province de Québec, et s'étendra de l'extrémité est de la Section No. 14 en descendant la vallée Matapédia, jusqu'à la Station No. 685, environ un mille en haut de la ligne de division entre les comtés de Rimouski et Bonaventure formant un parcours d'environ 20 milles.

La Section No. 18 sera dans la Province de Québec et s'étendra de l'extrémité est de la Section No. 17, en descendant la vallée Matapédia, jusqu'à la Station No. 380 près de Clark's Brook, formant un parcours d'environ 20 milles.

La section No. 19 s'étendra à partir de l'extrémité est de la section No. 18, dans la Province de Québec, en descendant la vallée Matapédia jusqu'à sa sortie, et traversant de là la Rivière Restigouche jusqu'à la station No 370 à l'extrémité ouest de la section No. 3, dans la Province du Nouveau-Brunswick, formant un parcours d'environ 9 1/2 milles, y compris le pont sur la Rivière Restigouche

La section No. 20 sera dans la Province du Nouveau Brunswick, et s'étendra à partir de l'extrémité est de la section No 10, dans la ville de Newcastle, sur le chemin de l'Isle Chaplin, traversant de là les bras nord-ouest et sud ouest de la Rivière Miramichi, et terminant à la station No. 320, environ un mille et trois quarts au sud du bras sud-ouest, formant un parcours

d'environ six milles, y compris les ponts sur les bras de la Rivière Miramichi.

Les Contrats pour les sections No. 17 18 19 et 20 doivent être parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er Juillet, 1872.

Les plans et avec profils le Devis et les Stipulations du Contrat pour la section No. 7 seront exhibés au Bureau de l'Ingénieur en chef à Ottawa, et aux Bureaux des Commissaires à Toronto, Québec Rimouski, Dalhousie, Newcastle, St Jean et Halifax, le et après lundi 11e jour d'Avril prochain, pour les sections Nos. 5 et 6 aux mêmes bureaux, le et après Mercredi le 20 Avril prochain; pour les sections Nos. 17, 18, 19 et 20 aux mêmes bureaux, le et après Mardi le 10e jour de Mai prochain.

Des Soumissions cachetées, pour les sections Nos. 5, 6 et 7, adressées aux Commissaires du Chemin de Fer Intercolonial, et marquées: "Soumissions," seront reçues à leur Bureau, à Ottawa, jusqu'à 7 heures P. M., Samedi le 10e jour de Mai prochain; et pour les sections Nos. 17, 18, 19 et 20, jusqu'à 7 heures P. M. Mercredi le 25e jour de mai prochain.

Des cautions pour l'exécution complète du Contrat devront signer la Soumission.

A WALSH.

ED. B. CHANDLER.

C. J. BRYDGES,

A. W. McLELAN,

Commissaires.

Bureau des Commissaires, Ottawa, 24 mars 1870.

RUCHES A VENDRE

PAR

MR. THOMAS VALIQUET, DE ST. HILAIRE.

Les personnes désireuses de se livrer à l'industrie si lucrative de la culture des Abeilles trouveront en s'adressant au soussigné des Ruches de différents modèles et de constructions variant en leur goût ou les connaissances apicoles de l'acheteur.

Les cultivateurs pourront obtenir 13 Ruches améliorées, pour le prix de 4 boîtes de miel chaque et auront de M Valiquet tous les renseignements possibles pour se servir de ce nouveau et avantageux système de Ruches. On est prié de se hâter, vu les précautions à prendre dès cette saison.

S'adresser à la Station St Hilaire ou au Dépôt d'instruments agricoles de Wm. Evans, marché Ste Anne pour tout ce qui regarde l'achat de ces Ruches

TH. VALIQUET,

Apiculteur.

Station St Hilaire, 8 octobre 1869.

Trèfle Alsique

Le soussigné informe les cultivateurs qu'il a encore en mains 600 lbs. de belle graine de Trèfle Alsique qu'il vendra à sa résidence à raison de \$0.30 cts. la livre. Les apiculteurs et ceux qui veulent avoir de belles prairies devront se hâter de faire achat de cette graine ce Trèfle offre un butin excellent aux abeilles, détruit les mauvaises herbes, enrichit le sol, et rapporte de la graine à sa première fleur.

Il offre aussi en vente 37 minots de patates garnet Chili bonnes pour semence.

JOSEPH CHICOINE,

St. Pie, 28 Fevrier 1870.